

alla à l'heure même en avertir le roi; et il en fut si en colère, qu'à l'instant même il commanda qu'on le mit à mort. Voilà quelle fut la fin du malheureux Antipater, qui, par l'ambition de régner, conspira contre la vie de son père, et qui, par ses artifices, mit toute sa cour dans le trouble et la confusion.

Hérode ne vécut que peu de jours après lui, mais avant que de mourir, il lui prit envie de renouer encore une fois à son testament. Dans le précédent, il avait fait et déclaré Antipas, fils de Cléopâtre, son successeur à la couronne; mais dans celui-ci, il ne l'établissait que tétrarque de la Galilée et de la Pérée, au delà du Jourdain. Il laissait à Archélaüs, fils de Malthace, le royaume, qui ne comprenait pourtant que la Judée, la Samarie et l'Idumée; car il donnait à Philippe, son frère utérin, la Traconite et la Batanée, avec Panéade et la Gaultanie. Il laissa aussi à Salomé sa sœur, Jamnia, Azot et Phasélide, avec beaucoup d'argent monnoyé. Mais il n'oublia point l'empereur Auguste, ni sa femme Livie, auxquels il légua des sommes immenses, à cause des bienfaits qu'il avait reçus d'eux. Ce sont là les dernières volontés de ce prince, qui ne survécut à Antipater que cinq jours seulement. Il mourut, selon Joseph, fidèle historien de sa vie, ayant régné trente-quatre ans depuis la mort, ou plutôt depuis la détention d'Antigonis, ce qui est véritable; que si l'on compte depuis le temps qu'il fut déclaré roi par les Romains, son règne a été de trente-sept ans (Joseph., *Antiq. lib. XVII, cap. 10, et lib. I Bel. Jud., cap. 21*).

Voilà quelle a été la fin dernière d'un roi dont la mémoire ne se conservera que pour être en horreur dans tous les siècles. Cependant il faut avouer qu'il a eu de grandes qualités et qu'il a fait de belles choses pour l'avantage des Juifs et la gloire des Romains; mais il a létré tout cela par une furieuse ambition de régner et par des cruautés plus que barbares, qu'on ne lui pardonnera jamais, quelque envie qu'on ait de lui être favorable. Que si ce prince a été grand dans ses desseins, heureux dans ses entreprises, favorisé de la fortune, protégé d'Auguste et loué de quelques Grecs et de quelques étrangers; l'on peut dire, d'un autre côté, qu'il a été malheureux dans son domestique, trahi de ses propres enfants, méprisé de son frère, hâé de ses sujets, et qu'il sera en exécution à la postérité. Voilà l'homme que Dieu a pour ainsi dire porté sur le trône pour abattre la puissance de Juda et le royaume des Juifs. Il l'a usurpé sur les Assamoniens, il l'a possédé assez longtemps, et a prétendu le maintenir dans sa famille; mais Dieu avait d'autres desseins qu'il a exécutés pour la gloire de son Fils, laquelle a éclaté par la ruine entière de Jérusalem et de la sytagogue, et par l'établissement de l'Eglise.

J'ai parlé des années qu'a régné Hérode le Grand, dont on tombe d'accord assez communément; mais il n'en est pas de même du mois auquel il est mort, car les savants n'en conviennent pas, quoiqu'ils ne disputent que de quelques mois. Il y en a qui croient

qu'Hérode a cessé de vivre vers le commencement d'avril, avant la fête de Pâques; qui cette année est arrivée environ le 10 du même mois. J'avoue que je ne saurais être de ce sentiment: car tant de choses se sont passées sous Hérode depuis le 13 de mars, qu'arriva l'éclipse de lune dont j'ai fait mention, qu'il me semble impossible que ce prince soit mort sous trois semaines après, c'est-à-dire avant le 10 d'avril, car ils conviennent qu'il est décédé avant la pâque des Juifs de l'année courante.

On a vu ci-dessus qu'incontinent après qu'Hérode eut livré aux supplices ceux qui avaient abattu l'aigle d'or, sa maladie commença à s'irriter; et comme elle s'augmentait sensiblement, il fit venir des médecins de toutes parts, sans se contenter de ceux qui étaient dans son royaume: ce qui ne se fit pas en peu de jours. Quand ils furent venus à sa cour, il fallut encore du temps pour éprouver leurs remèdes. Et comme tout cela ne faisait rien, ils furent d'avis qu'on transportât le roi aux eaux chaudes de Callirœ. Après les eaux, qu'il prit quelque temps, on lui prépara un bain d'huile qui le mit à deux doigts de la mort. Il en revint pourtant, et ayant un peu repris ses forces, on le transporta de Callirœ à son palais de Jéricho. Tout cela demandait bien plus de temps que l'on ne s'imagine; mais ce n'est pas tout: étant dans cette ville, il donna un édit par lequel il ordonnait qu'on assemblât les grands de son royaume; et quand ils se furent rendus à Jéricho, il les fit enfermer dans l'hippodrome, comme je l'ai marqué ci-dessus. Quel temps ne fallait-il point pour toutes ces choses? Ce fut après cela qu'il fit mourir son fils Antipater, ayant eu d'Auguste un pouvoir entier de disposer de sa vie; et, enfin cinq jours après, il mourut lui-même.

Mais qu'on fasse encore attention sur ce que je vais dire. Joseph marque en détail ce qui se passa depuis la mort d'Hérode. Archélaüs, son fils, fut reconnu dans une assemblée successeur au royaume, après quoi il fit tout préparer pour les funérailles, qui furent magnifiques; et le deuil public dura plusieurs jours, selon la coutume des Juifs. Ensuite de cela le nouveau prince accorda des grâces au peuple durant quelquel temps, pendant lequel il arriva enfin quelques séditions avant la fête de Pâques, qui était proche, comme l'assure l'historien des Juifs (Joseph., *Antiq. lib. XVII, cap. 11*). Comment s'imaginer que toutes ces choses n'aient pas été un mois à se faire? Pour moi j'avoue que je ne le saurais croire: les seules obscures et leurs préparatifs ont, à mon sens, demandé plus de temps. Je suis donc de l'opinion de ceux qui reculent la mort du roi Hérode jusqu'au mois de novembre de l'année où nous sommes.

C'est un sentiment qui n'a nul embarras, et qui concilie aisément toutes choses; mais qui plus est, c'est celui des Juifs depuis plusieurs siècles. Ils assurent, dans un livre qu'ils estiment fort ancien et qui est intitulé *Megillath Thaimi*, qu'on faisait chez eux un jour de fête le 7^e jour de casleu, à cause qu'Hérode, fils d'Antipater, qui avait per-

écuté leurs sages, était mort ce jour-là. C'est un fait que Usérius rapporte sur la foi d'autrui: ainsi il pourrait être suspect. Mais que répondre à l'autorité du fameux Seldenus, qui a possédé ce livre des Juifs, qui est très-rare et ancien, et qui rapporte toute la même chose le 7 de casleu? Or le septième de ce mois judaïque arriva cette année-ci vers la fin de novembre, c'est-à-dire vers le 25 ou le 26 de ce mois. Hérode le Grand mourut donc en novembre, environ onze mois après la naissance de Jésus Christ; cette opinion est d'autant plus recevable que c'est celle des Juifs, et qu'elle lève aisément toutes les difficultés.

Archélaüs est reconnu roi par les Juifs.

Incontinent après la mort d'Hérode, Salomé, sa sœur, fit mettre en liberté tous les grands de Judée qu'on avait renfermés dans l'hippodrome de Jéricho, pour les égorgés, si on avait suivi les ordres de ce prince. Elle fut en cela secondée par son mari Alexas, qui dégagea avec plaisir ces tristes victimes qui n'attendaient plus que le coup de la mort. Quand cela fut fait, on assembla dans l'amphithéâtre de la même ville tous les gens de guerre, pour leur lire une lettre du prince défunt. Il les remercia par elle de leur affection et de leur fidélité à son service, et les pria de les continuer à Archélaüs, son fils, qu'il marquait avoir nommé pour lui succéder. Aussitôt tous unanimement crièrent plusieurs fois: Vive le roi Archélaüs. Après quoi tous les gens de guerre, avec leurs chefs, prêtèrent le serment, et promirent de le servir avec la même fidélité qu'ils avaient gardée au roi, son père, lui souhaitant un règne plein de prospérité. Tout ceci se passa à Jéricho, vers la fin de novembre, peu de jours après la mort de son père.

Le prince ayant été reconnu non-seulement des soldats, mais même du peuple, qui était ravi d'être délivré de son ancien maître, donna ses soins à faire les préparatifs de la pompe funèbre, voulant qu'ils fussent d'une telle magnificence et somptuosité, qu'on ne put rien désirer à la cérémonie des obsèques. Sans doute que de si grands préparatifs durèrent quelquel temps; ainsi il y a tout lieu de croire qu'on ne fit les funérailles d'Hérode qu'au commencement de l'année suivante.

Jésus retourne d'Egypte vers la fin de cette année.

Ce n'est pas sans raison que l'on met ici le retour de Jésus-Christ au pays d'Israël, car S. Matthieu en parle d'une manière qui fait assez connaître qu'il revint en Judée incontinent après la mort d'Hérode, son persécuteur. Mais il faut entendre parler là-dessus cet évangéliste: *Or Hérode étant mort, defuncto autem Hérode, un ane du Seigneur apparut en songe à Joseph dans l'Egypte et lui dit: Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et allez en la terre d'Israël, car ceux qui cherchaient à ôter la vie à l'enfant sont morts* (Math., II, 19 et 20).

Il est manifeste que l'ange avertit saint Joseph de la mort d'Hérode aussitôt qu'elle fut arrivée, car ses paroles font assez voir qu'il ne la savait pas encore. Et cependant il n'aurait pu l'ignorer seulement quinze

jours après, à cause du commerce continuel que les Juifs faisaient en Egypte, où ils étaient dispersés.

Saint Matthieu continue sa narration, et dit: *Joseph s'étant levé, prit l'enfant et sa mère, et s'en vint en la terre d'Israël. Mais apprenant qu'Archélaüs régnait en Judée, au lieu d'Hérode, son père, il appréhenda d'y aller. Et ayant été averti en songe, il se retira vers les parties de la Galilée, et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth; afin que ce qu'avait dit les prophètes fut accompli: Il sera appelé Nozaréen, Nazareus vocabitur. Saint Jérôme prétend que saint Matthieu regarde ici la prophétie d'Isaïe, chap. XI, 1, *Egredietur virga de radice Jesse et flos (Hob. et Nezer) de radice ejus ascendet* (Is., II, 4); et il dit même que le nom de Nazareth est de ses vertus. Que si l'évangéliste cite plusieurs prophètes, ce n'est qu'une manière de parler assez familière dans les Ecritures, qui changent souvent le nombre, et mettent le pluriel au lieu du singulier. Et c'est ce qu'on montre ici par la version syriaque, qui met, *per prophetam*, comme aussi l'éthiopique.*

Que si l'on demande combien de temps Jésus-Christ a demeuré dans l'Egypte? je réponds qu'il peut y avoir été environ dix mois, c'est-à-dire depuis le commencement de février, jusque au mois de décembre; car il s'enfuit de Judée incontinent après la purification de la Vierge, et ne revint que quelques jours après le décès d'Hérode. On voit assez par les paroles de l'évangéliste, que saint Joseph, en sortant d'Egypte, voulait aller dans la Judée, puisqu'il est dit de lui qu'apprenant qu'Archélaüs régnait en cette province, il appréhenda d'y aller. C'était donc son dessein: car il y a assez d'apparence que, la famille sainte ayant été mise à couvert de la persécution d'Hérode, par une protection de Dieu toute particulière, il faisait état, avant toutes choses, d'aller à Jérusalem, pour lui en rendre grâces. Mais il fut averti de s'écarter de là, et de se retirer dans la Galilée. (Math., II, 21 et 22.)

L'an 2 de l'âge de Jésus-Christ, et le 3 avant l'ère vulgaire. L'an 40 et 41 de César Auguste: et le 1 d'Archélaüs. L'an 751 de la ville de Rome, et le 2 de la 194^e Olympiade, L. Cornelius Lentulus et M. Valerius Messalinus étant consuls.

Funérailles du roi Hérode.

Ce fut, autant qu'on peut le conjecturer par la suite de l'histoire, au commencement de cette année, qu'on fit au roi Hérode ces superbes funérailles, dont l'appareil avait été grand, et dont la pompe fut si célèbre et si magnifique. Archélaüs, non content d'avoir donné ses soins aux préparatifs, voulut, comme un bon fils (car il affecta au moins extérieurement de marquer de la tendresse pour son père et son

meilleur) conduire le deuil et assister à la cérémonie. Tout y régnait, l'ordre, la somptuosité, la magnificence, et rien ne pouvait être mieux concerté. Le corps, vêtu à la royale, la couronne d'or en tête, le diadème ou le bandeau sur le front, et le sceptre dans la main droite, était porté dans une litière d'or toute enrichie de pierres de grand prix. Archélaüs, Antipas et les autres fils du défunt, avec ses plus proches parents, suivaient le brancard; et les gens de guerre, richement vêtus, marchaient après eux en bon ordre et distingués par nations. Les compagnies de ses gardes, qui étaient composées de Thraces, d'Allemands et de Gaulois, marchaient les premiers, et les autres soldats les suivaient, commandés par leurs chefs, et armés comme pour un jour de combat. Après ceux-ci venaient cinq cents officiers du feu roi, tous domestiques ou affranchis; ils étaient superbement habillés, portaient grand nombre de parfums très-exquis, qu'on brûlait de temps en temps; et c'étaient eux qui fermaient cette pompe funèbre.

Comme Josephé, de qui nous la tenons, ne semble pas en décrire la marche assez nettement, du moins M. d'Andilly y a-t-il trouvé des difficultés qu'il n'a pu bien éclaircir, il faut tâcher d'y donner quelque jour. Le convoi marcha dans l'ordre que je viens de marquer depuis la ville de Jéricho, où le roi était mort, jusqu'au château d'Hérodon dans lequel il fut inhumé. La distance était grande, car elle pouvait être de deux cents stades ou environ, en suivant les grands chemins, et en passant par Jérusalem. C'est pourquoi Josephé a eu raison de dire que le corps de ce roi fut porté durant l'espace de deux cents stades, *Corpus d-portatum est per stadia ducenta ex Jerusaleme usque ad sepulchrum in domo Herodion* (Joseph., lib. I Bell. Jud., cap. ultimo, sub finem), qui seraient un peu plus de huit lieues de France, à trois milles ou vingt quatre stades par lieues. Or, à chaque mille, où à chaque huit stades, on reposait le corps; et alors on récitait les chants funèbres que l'Écriture appelle Lamentations (II Paralip. XXXV, 25), et qu'on avait coutume de faire aux obsèques des rois de Judée; et en même temps on brûlait quantité d'encens et d'autres parfums. Le corps fut conduit avec ces sortes de cérémonies jusqu'au château d'Hérodon, qu'Hérode avait choisi pour sa sépulture. Ce lieu était dans les déserts de la tribu de Juda, il portait le nom de ce prince, parce qu'il y avait fait bâtir un superbe palais, à cause d'une victoire qu'il avait autrefois remportée en cet endroit contre les Parthes et les Juifs, qui étaient du parti d'Antigonus (Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 10, et lib. I Bell. Jud., cap. 21).

Soulevements contre Archélaüs.

Les cérémonies de la sépulture étant achevées, Archélaüs retourna à Jérusalem, où il employa encore sept jours entiers au deuil de son père, selon la coutume des Juifs, après lesquels il fit au peuple un somptueux festin; car on en usait ainsi parmi eux dans les obsèques des morts. Tout cela étant fait, ce

prince se revêtit de blanc et monta au temple, avec les acclamations de tout le peuple. Elles se renouvellèrent avec plus de force, lorsqu'on le vit assis sur un trône d'or fort élevé, et tout retentit des vœux que l'on faisait pour la prospérité de son règne. Archélaüs en fut ravi de joie, il remercia les peuples des derniers devoirs qu'ils avaient rendus à son père, et des honneurs qu'ils lui faisaient à lui-même dans ces commencements. Il leur dit pourtant qu'il ne prendrait point le titre de roi, qu'il ne l'eût reçu d'Auguste, à qui il devait demander la confirmation du testament de son père. (Joseph., lib. II Bell. Jud. cap. 1, et lib. XVII Antiquit., cap. ultimo).

Comme l'on vit que ce nouveau prince traitait le peuple avec tant de douceur et de bonté, on crut qu'il y avait dans sa conduite autant de sincérité qu'il affectait d'en faire paraître. Plusieurs prirent donc la liberté de lui demander diverses grâces assez importantes, et sa domination n'étant pas encore assez affermie, il n'osa pas les refuser. Il offrit ensuite des sacrifices à Dieu, qui l'avait établi pour le gouvernement de son peuple; et il fit à ses amis des festins magnifiques. Tout ceci se passa dans les premiers mois de cette année, et quelque temps avant la fête de Pâques, comme on le verra tout incontinent. Ce fut alors que certains séditionnaires, qui ne cherchaient que la confusion et le trouble, se tenant dans les portiques du temple et aux environs de ce lieu sacré, ne faisaient que pleurer la mort des deux docteurs de la loi, Judas et Matthias, qu'Hérode avait condamnés à être brûlés vifs, parce qu'ils avaient fait renverser l'aigle d'or. Comme ils virent que plusieurs les écoutaient et se joignaient à eux, ils eurent l'audace de demander à Archélaüs qu'il fit mourir quelques-uns des amis d'Hérode, qui avaient prononcé contre ces docteurs et de le presser d'ôter à Joazar la souveraine sacrificature, parce que cet homme leur était suspect.

Archélaüs, qui appréhendait que cela n'allât plus loin, donna ordre à celui qui commandait ses troupes, d'apaiser ces mutins. Mais eux, au lieu de s'adoucir sur ces remontrances, commencèrent à crier et à lui jeter quantité de pierres, dont ils tuèrent plusieurs soldats; pour lui, il fut dangereusement blessé, et eut toutes les peines du monde à se sauver. Archélaüs, irrité de l'insolence de ces séditionnaires et craignant qu'elle n'eût de plus fâcheuses suites, à cause du nombre presque infini de peuples, qui venaient de toutes parts à la fête de Pâques, qu'on allait solenniser, lâcha contre eux toutes ses troupes, qui en tuèrent environ trois mille; le reste de ces mutins se dispersa et s'enfuit dans les montagnes voisines. Alors ce prince fit publier par toute la ville de Jérusalem, que chacun eût à se retirer; ces ordres, joints à la crainte du péril, firent qu'on abandonna les sacrifices et qu'on cessa de célébrer cette fête si solennelle parmi le peuple Juif (Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 11, et lib. II Bell. Jud., cap. 2).

Toutes ces mutineries et ces séditions accompa-

gnées de mérites furent préjudiciables aux affaires d'Archélaüs. Elles arrivèrent au mois de mars de cette année, car ce fut vers les derniers jours de ce mois que tomba la fête de Pâques, où il y eut dans la ville sainte tant de trouble et de confusion.

Peu de temps après qu'Archélaüs eut arrêté le cours de cette sédition, il descendit à Césarée, accompagné de sa mère Malthece et des principaux de ses amis. Salomé, sa tante, qui ne l'aimait pas, le suivit dans ce voyage avec toute sa famille, sous prétexte de lui faire honneur et de le servir à obtenir la confirmation du royaume; mais en effet, c'était pour le traverser dans ses prétentions. Avant que de partir de Jérusalem, il y laissa Philippe, son frère utérin, pour gouverner en son absence, et pour avoir soin des affaires de sa maison; après quoi il descendit à Césarée, et s'embarqua pour aller à Rome. Il se trouva fort embarrassé avant de se mettre sur mer; car il rencontra à Césarée Sabinus, intendant des affaires d'Auguste, qui s'en allait en Judée pour se saisir des trésors laissés par Hérode. Mais Varus le tira alors de cet embarras; car il fit promettre à Sabinus qu'il ne s'emparerait point des forteresses, et qu'il ne mettrait point le sceillé aux trésors. Cependant il fit tout le contraire, après l'embarquement d'Archélaüs et le retour de Varus à Antioche (Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 11, et lib. II Bell. Jud., cap. 5).

Demeure de Jésus-Christ à Nazareth de Galilée.

Ce fut vers le commencement de cette année, lorsque Jésus-Christ entra dans la deuxième de son âge, et que la Judée était dans l'agitation et le trouble, que Joseph et Marie fixèrent leur demeure dans la ville de Nazareth, en la province de Galilée. Saint Matthieu en a écrit peu de chose, il s'est contenté de dire en deux mots, parlant de saint Joseph : *Et veniens habitavit in civitate, que vocatur Nazareth* (Matth., XXIV, 25). Il vint demeurer dans une ville appelée Nazareth. Saint Luc ne dit presque rien davantage de lui et de Marie : « Après, dit-il, qu'ils eurent accompli toutes choses selon la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent dans la Galilée à Nazareth, ville de leur demeure, *reversi sunt in Galileam in civitatem suam Nazareth* (Luc, II, 59). Cette ville peu renommée parmi les Juifs, mais si célèbre parmi les chrétiens, était dans la tribu de Zabulon, située sur la croupe d'une montagne assez élevée, non loin du torrent de Clison. Elle était entre les villes de Naïm et de Séphoris, et il n'y avait pas beaucoup de distance de la montagne de Thabor. Ce fut dans cette ville que Jésus-Christ demeura caché l'espace de vingt-neuf ans, si peu connu des hommes, mais si grand et si connu aux yeux de son Père; car il y resta dans l'humiliation et l'obscurité jusqu'à ce qu'il alla au baptême, et qu'il commença à se manifester au peuple d'Israël. Il y fut, cette année, comme dans une espèce d'asile, parmi les grands troubles qui agitérent durant l'été la province de Galilée. Car ce fut dans ces mouvements séditionnaires que la riche ville de Séphoris, qui était si voisine de Nazareth, et

qui servait de retraite à un certain Judas qui avait usurpé le titre de roi, fut prise par le fils de Varus, qui la réduisit en cendres, et fit vendre à l'encan tous ses habitants (Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 12).

L'affaire d'Archélaüs est examinée en présence d'Auguste.

Quelque temps après qu'Archélaüs fut arrivé à Rome, après une navigation aussi heureuse, l'empereur Auguste convoqua une grande assemblée, où se trouvèrent les principaux de l'empire, et avec eux était Caius César, fils d'Agrippa et de sa fille Julie, qu'il avait adopté, et qui eut alors la première place, parce qu'il était consul désigné. Ce fut dans ce conseil qu'on examina l'affaire d'Archélaüs, qui avait pour adversaire Antipas, son frère de père, mais qui avait pour mère Cléopâtre. Or Antipas était aussi venu à Rome peu de temps après son frère, et à l'instigation de sa tante Salomé, qui lui était favorable, et il avait amené avec lui Ptolémée, frère de Nicolas de Damas, et Iréaie, homme très-éloquent qui, sous le règne d'Hérode, avait en grande part aux affaires. Cet homme véhément lui mit tellement dans l'esprit de ne point céder à son aîné Archélaüs, nonobstant le testament du feu roi qui était en sa faveur, qu'Antipas se résolut de lui disputer la couronne. Et dès qu'il fut arrivé à Rome, tous ses proches se joignirent à lui par la haine qu'ils avaient pour Archélaüs. On peut voir dans l'histoire de Josephé tout ce qui fut dit dans cette assemblée sur les prétentions de l'un et de l'autre. Antipater, fils de Salomé, qui était puissant en paroles, et mortel ennemi d'Archélaüs, parla fortement contre lui, quoiqu'il fût son cousin. Au contraire Nicolas de Damas plaïda fort bien pour lui, et détruisit toutes les raisons de son adversaire; et comme il achevait de parler, Archélaüs eut l'adresse de se jeter à genoux devant l'empereur. Auguste le releva avec beaucoup de douceur, car rien n'était plus honnête que ce prince, et il lui dit qu'il le jugeait digne de régner après son père, et qu'il ne voulait rien faire qui ne fût conforme à ses dernières volontés. Il ne décida pourtant rien alors, voulant examiner l'affaire avec plus de loisir, mais il se contenta de lui donner lieu de bien espérer. Voilà ce qui se passa dans cette première assemblée, qui se tint, autant qu'on peut croire, vers la fin du printemps ou au commencement de l'été (Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 11, et lib. II Bell. Jud., cap. 4).

Cette affaire est examinée une seconde fois devant l'empereur.

Pendant qu'on examinait à Rome le droit d'Archélaüs et les prétentions d'Antipas, il y eut dans la Judée d'étranges mouvements, qui furent causés par l'imprudence de Sabinus, intendant des affaires d'Auguste. Cet homme était assiégré dans une des tours ou forteresses de Jérusalem par une multitude infinie de peuple, qui était venu pour la fête de la Pentecôte, qu'on célébrait vers le milieu du mois de mai; et sans les soins et la diligence de Varus, gouverneur de Syrie,

il aurait été pris dans cette tour, et mis en pièces par ces furieux et par ces obstinés. Varus le dégagea fort à propos, punit les coupables, et par sa bonne conduite apaisa le reste du peuple. Ce fut pour le contenter et l'adoucir (le peuple) qu'il permit aux Juifs d'envoyer à Rome cinquante députés, pour supplier Auguste de laisser ceux de leur nation vivre selon leurs lois, sous l'autorité des Romains, et tous les Juifs de Rome, qui étaient au nombre de plus de huit mille, ne manquèrent pas de se joindre à eux. Philippe, frère germain d'Archélaüs, vint aussi à Rome à l'instigation de Varus qui l'affectionnait fort, sous prétexte d'assister son frère, mais en effet dans l'espérance d'avoir quelque part au royaume, si on venait à le diviser. Les trois frères étaient donc à Rome, savoir, Archélaüs, Philippe, son frère utérin, et Antipas, fils de Cléopâtre. Il y avait au même temps cinquante députés des Juifs, auxquels se joignirent ceux qui étaient à Rome.

Ce fut là-dessus qu'Auguste convoqua une seconde assemblée dans le temple d'Apollon, qui était composée de ses amis et des principaux d'entre les Romains. Les députés des Juifs parlèrent les premiers; après lesquels Nicolas de Damas plaida une seconde fois pour Archélaüs. L'empereur ayant entendu les uns et les autres, convéla l'assemblée, mais peu de jours après il termina enfin cette grande affaire. Il déclara Archélaüs non héritier de tout le royaume de son père, mais seulement ethnarque ou prince de la nation des Juifs, lui donnant sous ce titre, la Judée, l'Idumée et la Samarie. De la sorte il ne lui accordait que la moitié du royaume, qui faisait six cents talents de revenu, promettant seulement de l'en déclarer roi, s'il le méritait par sa vertu et par sa bonne conduite. Il partagea en deux l'autre moitié du royaume: il donna à Antipas, la Galilée et la Pérée, ou le pays d'au delà du Jourdain, qui lui rendait deux cents talents de revenu; et quant à Philippe, il lui assigna l'Iurée, la Traconite et la Batanéë, dont les revenus annuels étaient de cent talents. Ces deux princes n'avaient, avec ces provinces, que la qualité de tétrarques. Voilà comme Auguste divisa en trois parties le royaume d'Hérode; et ce partage se fit vers le milieu de l'année courante, qui était la quarantième de son règne et la sept cent cinquante et unième de la ville de Rome, deux ans et quelques mois avant l'ère commune (*Joseph., lib. XVII Antiquit., cap. 12, 15, et lib. II Bell. Jud., cap. 7, 8, 9*).

Archélaüs et ses deux frères retournent en Judée.

Peu de temps après que ce jugement eut été rendu par Auguste, Archélaüs s'embarqua, vers la fin de l'été, avec ses deux frères, Antipas et Philippe. Quand il fut arrivé dans la Palestine, il ne tarda pas à se faire reconnaître ethnarque ou prince de la Judée, de l'Idumée et de Samarie. Antipas alla en Galilée prendre possession de cette province et de la Pérée, qui était le pays d'au delà du Jourdain; et Philippe fit la même chose de l'Iurée, de la Traconite et de la Batanéë. Voilà les trois princes qui, par le jugement d'Auguste, et par une providence de Dieu toute parti-

culière, qui voulait bientôt après faire tomber la Judée sous la puissance des Romains, partagèrent le royaume d'Hérode, sous le nom de tétrarques; car Josephé (*lib. II Bell. Jud., cap. 9*), en quelques endroits, donne ce titre à Archélaüs, ainsi qu'à ses deux frères. Salomé, leur tante, eut pour elle et pour sa famille les villes de Jamnia, d'Azot et de Phasaelide, avec un palais dans Ascalon, que lui donna Auguste. Elle faisait son séjour dans le pays soumis à Archélaüs, à qui elle n'avait pas été trop favorable, et son revenu pouvait monter à soixante talents. Nous saurons, dans la suite, quelle a été la domination de ces princes, successeurs d'Hérode, et combien ils ont été dissemblables et dans leurs mœurs, et dans leur gouvernement. Philippe, bien que le plus mal partagé, a été le meilleur de tous; et l'on verra Jésus-Christ quitter la ville de Nazareth pour aller demeurer et prêcher sur les terres d'un prince si juste et si modéré. Car pour Archélaüs, il a été dur et cruel à son peuple; et Antipas a passé pour politique et artificieux: ce qui a fait à Jésus-Christ lui donner le nom de renard (*Luc. XIII, 32*).

L'an 5 de l'âge de Jésus-Christ, et le 2 avant l'ère vulgaire. L'an 44 et 42 de César-Auguste, et le 2 d'Archélaüs. L'an 752 de la ville de Rome, et le 5 de la 194^e Olympiade, César-Auguste XIII et M. Planus Silvanus étant consuls.

Honneurs décernés à Lucius, petit-fils d'Auguste.

Ce fut tout au commencement de cette année, aux calendes de janvier, que l'empereur Auguste fit décerner à son second fils adoptif les mêmes honneurs qu'on avait accordés au premier. Pour comprendre ceci on doit savoir qu'Auguste, qui avait pour Agrippa une amitié toute singulière, lui fit épouser sa fille Julie. De ce mariage sortirent deux fils, Caius, et Lucius, que ce prince, qui les aimait tendrement, adopta et fit entrer dans la famille des Césars comme ses petits-fils et ses héritiers. Il y avait déjà trois ans et quelques mois que les chevaliers romains avaient déclaré Caius, lors âgé de quinze ans, prince de la jeunesse, en lui mettant en main des pinces d'argent. En même temps le sénat et le peuple romain le désigna consul pour cinq ans après, et lui permit dès lors par un décret solennel de pouvoir assister aux conseils publics. Auguste vit avec un extrême plaisir les honneurs qu'on faisait à son petit-fils. Il les confirma l'année suivante, qui était la 749^e de la ville de Rome, et celle de son XII^e consulat: car, le premier jour de janvier, ayant été à Caius la robe d'enfant, appelée *prætexa* par les Romains, et lui ayant donné la robe virile, il le conduisit au palais, et là, parmi les acclamations de tout le monde, il le déclara prince de la jeunesse, *principem juvenutis*, et le désigna consul pour cinq ans après, c'est-à-dire pour l'an 754 de la ville de Rome, qui est le premier de l'ère vulgaire. C'est en vertu de la déclaration d'Auguste et du décret du sénat, que, l'année pré-

cédente, comme Josephé l'a fort bien remarqué, Caius, non-seulement assista à l'assemblée qui se fit touchant la succession d'Hérode, mais qu'il y eut même la première place, comme étant alors consul désigné. Auguste accorda donc à Lucius, le second de ses petits-fils, les mêmes honneurs que je viens de marquer, et qu'il avait fait donner à Caius. Comme c'était contre la coutume et l'usage des Romains de décerner de semblables honneurs à des jeunes gens, qui à peine étaient sortis de l'enfance, Auguste fit semblant de les refuser, quoiqu'il les désirât avec passion, au moins Tacite l'a-t-il écrit ainsi. Voici ses propres paroles, qui servent de preuve à ce que je viens de dire: *Genitos, Agrippa, Caium ac Lucium in familiarum Caesarum induxerat: necdum posita puerili prætexa, speciem juvenutis appellari, destinari consules, specie recusantis flagrantissime cupierat* (*Tacit., Annal. lib. 1, cap. 5*). Il y a d'autres auteurs qui ont écrit ces choses; mais Auguste lui-même n'a point fait de difficulté de les marquer, comme nous le voyons par les marbres d'Ancyre.

Eléazar est fait pontife des Juifs.

J'ai fait voir qu'Archélaüs, qu'Auguste avait déclaré ethnarque ou prince de sa nation (car il ne lui accorda pas le titre de roi), avait pris possession de sa principauté vers l'automne de l'année précédente. Comme il avait vu avec un extrême chagrin les séditions qui s'étaient élevées à Jérusalem dès les premiers temps de son gouvernement, et les cabales qu'on avait formées contre lui aux yeux de toute la ville de Rome, il était là-dessus devenu ombrageux. Ayant donc quelques soupçons contre le pontife Joazar, fils de Simon, qui avait aussi possédé cette dignité, et craignant qu'il n'eût favorisé le parti des séditeurs, il lui ôta la grande sacrificature; mais il en revêtit Eléazar, frère de ce pontife (*Joseph., Antiq. XVII, cap. 15*). Ces deux hommes étaient propres frères de cette deuxième Mariamne qu'Hérode avait aussi épousée et dont il eut le fils qu'on nomma Hérode Philippe, qui fut le premier mari de la fameuse Hérodiane. Ainsi ces deux pontifes, je veux dire, Joazar, déposé, et Eléazar qui fut mis en sa place, étaient les beaux-frères du feu roi Hérode, et les oncles maternels de Philippe, son fils. Au reste Joazar ne posséda cette grande dignité, si révérencé des Juifs, qu'environ deux ans; car il en fut revêtu par Hérode au mois de mars de l'année qu'il mourut, et ne fut déposé que vers les commencements de l'année courante, c'est-à-dire, autant qu'on le peut conjecturer, avant la fête de Pâque, qui tombait en avril. Il est vrai, que Josephé semble insinuer que Joazar fut déposé par Archélaüs, incontinent après qu'il fut arrivé en Judée de son voyage de Rome, mais ce ne fut apparemment que quelques mois après. Car enfin un prince qui venait d'être accusé de tant de choses en présence d'Auguste, devait garder quelques mesures contre ceux mêmes qui lui étaient suspects; autrement il aurait donné trop de prise à ses ennemis, qui ne perdaient pas

l'espérance de lui nuire et même de le détruire dans la suite du temps.

L'an 4 de l'âge de Jésus-Christ et le 1^{er} avant l'ère vulgaire. L'an 42 et 43 de César-Auguste, et le 3, d'Archélaüs. L'an 753 de la ville de Rome, et le 4 de la 194^e olympiade. Cos. Cornelius Lentulus et L. Calpurnius Pison, étant consuls.

Voyage de Caius César en Egypte et dans la Palestine.

Nous avons vu au commencement de l'année précédente les honneurs extraordinaires qu'on avait décernés à Caius pour faire plaisir à César-Auguste. Il était presque au comble de sa joie, quand on l'avertit, quelques mois après, que sa fille Julie, mère du même Caius, était la fille de tout Rome, par l'exéc et l'infamie de ses déréglemens. Auguste en fut tellement irrité, que sans pouvoir être fléchi de personne, il la relégué dans une petite île de la campagne d'Italie, appelée Pandataire, située dans le golfe de Pouzles. Il la resserra de si près dans ce dur exil, qu'il ne permit à qui que ce fût, soit libre, soit esclave, de la voir sans sa permission expresse, lui défendant d'ailleurs toutes les délicatesses de la vie et même l'usage du vin. Et comme il sut qu'elle avait causé des chagrins mortels à Tibère, qui à cause d'elle s'était retiré dans l'île de Rhodes, il cassa leur mariage, car elle l'avait épousé après la mort d'Agrippa, son premier mari. Auguste, informé de tout cela, fut d'une sévérité si grande et si inexorable à l'égard de sa fille, qu'il ne voulut point qu'elle fût transférée de cette île dans la ville de Reggio sur le détroit de Sicile, que cinq ans depuis son premier exil. Je dis son premier, car l'on peut appeler ce changement un second exil, dont elle ne fut jamais rappelée, quelques instances que le peuple romain en fit à ce prince. En effet, elle y mourut plusieurs années après, vers l'an 14 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sur la fin du règne d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère (*Tacit., lib. I Annal., cap. 53; Sueton., in Augusto, cap. 65, et alii*).

On ne sait point au vrai si Caius était à Rome ou plutôt dans la Pannonie; car il y fut envoyé vers l'été de l'année précédente, quand sa mère Julie fut reléguée dans l'île Pandataire, avant le mois d'octobre. Ce qu'il y a de certain, est qu'il revint à Rome de la Pannonie par l'ordre d'Auguste, et que même il en partit assez à la hâte, après néanmoins avoir épousé Livie, fille de Drusus et nièce de Tibère. On accéléra son départ, parce qu'il y avait de grands mouvements dans l'Arménie, et que l'Arabie était agitée de quelques nouveaux troubles. Caius partit donc de Rome avec assez de précipitation ou de diligence, et se rendit dans la Grèce, où il semble qu'il passa l'hiver. Comme il était revêtu d'une grande autorité, car on lui donna la puissance proconsulaire, et qu'il devait entreprendre d'assez grandes choses, Auguste, qui craignait les saillies de sa jeunesse, lui donna pour gouverneur ou, si vous voulez, pour modérateur

M. Lollius, homme consommé dans les affaires, mais ennemi de Tibère.

Caius César, car par son adoption il portait ce nom, ayant passé l'hiver en quelque endroit de la Grèce, s'en alla au printemps, si je ne me trompe, dans l'île de Chio, et dans celle de Samos, qui sont sur les côtes d'Asie. Pendant qu'on y préparait toutes choses, Tibère, qui ne voyait qu'avec peine l'élection de ce jeune homme, vint de l'île de Rhodes, où il était depuis quelques années, lui rendre visite. Caius, qui d'un autre côté ne l'aimait pas trop, ne laissa pas de lui faire, selon les apparences, de grands honneurs, comme à son beau-père; mais parmi cela Tibère reconnut fort bien que Lollius, qui était auprès de lui, avait agité son esprit (Velleius, *Hist. lib. II, cap. 101*; et Sueton., in *Tiber.*, cap. 12).

La flotte étant prête, Caius fit voile en Égypte, où il arriva assez heureusement. Les Arabes qui avaient commencé à remuer, le voyant près d'eux, se remirent dans le devoir et apaisèrent leurs tumultes. De sorte que Plin., faisant mention de cette première expédition, a eu raison de dire, que Caius César, fils d'Auguste, n'avait seulement fait que voir l'Arabie. C. Caesar, Augusti filius, prospexit tantum Arabiam (Plin., *lib. VI, cap. 28*).

Caius va à Jérusalem.

Après que Caius eut apaisé par sa seule présence les troubles d'Arabie, il passa dans la Palestine, l'année étant déjà avancée. Comme il entra dans la Judée, il voulut aller à Jérusalem, qui était alors une des plus belles et des plus fortes villes de tout l'Orient. On ne peut pas douter qu'il n'y ait été magnifiquement reçu par Archélaüs; mais ce qu'il y a à remarquer, est qu'il dédaigna de faire des sacrifices dans le temple de cette ville sainte, qui était si célébré par toute la terre; et il est à croire qu'il fit cela par une espèce de mépris. Que Caius ait agi de la sorte, cela ne me semble nullement étrange, car les Romains, ainsi que les Grecs, regardaient les Juifs comme les ennemis de leurs dieux; mais qu'Auguste ait loué son fils là-dessus, c'est ce qui me paraît étonnant. Cependant cela est véritable, puisque Suetone dit de lui en termes exprès : *Caium nepotem, quod Judæam præteriretibus apud Hierosolymam non supplicasset, collaudavit* (Sueton., in *Augusto*, c. 95). J'ai eu raison de dire que cela me paraît étonnant; car il est constant, par la lettre que le roi Agrippa écrivit depuis à Caligula, qu'Auguste lui-même, quoiqu'il ne fût jamais allé à Jérusalem, ne laissait pas d'y faire offrir des sacrifices, par le respect qu'il avait et pour ce saint temple, et pour le Dieu; très-haut qu'on y adorait. Les victimes qu'on immolait pour lui tous les jours étaient un taureau et deux agneaux, qui étaient offerts en holocauste. Voici les paroles de ce roi, rapportées par Philon dans sa légation à Caius: Auguste commanda que de son revenu on offrît chaque jour en holocauste dans notre temple un taureau et deux agneaux, pour y être immolés en l'honneur du Dieu

très-haut; ce qui se pratique encore maintenant sans avoir été discontinué: *Jussit Augustus et suis redditibus offerri quotidie victimas rite in holocaustum Deo altissimo lupo Deo, que hodieque offeruntur, tantum videlicet et agni duo, quas Caesar altari destinavit, quantum sciret nullum ibi simulacrum esse, vel in occulto, vel in propatulo*. Livie, femme d'Auguste, cette sage princesse, qui avait l'esprit si beau et si élevé, imitant la piété de ce grand prince, orna ce même temple d'un grand nombre de coupes et de vases d'or de grand prix, sans faire graver dessus la moindre figure. Mais ce qui condamne absolument l'action de Caius, est que son père Agrippa, étant monté des côtes de la Phénicie à Jérusalem, fut si touché de la majesté du temple et de la religion qu'on y observait, qu'il y alla tous les jours, pendant qu'il fut dans cette ville sainte. Il ne se lassait point de voir et d'admirer les vases et les ornements de ce sanctuaire, les diverses fonctions des prêtres, leurs vêtements sacrés, et particulièrement celui du souverain sacrificateur, qui avait tant d'éclat et de majesté. Il considérait encore avec plaisir l'ordre qu'on observait dans les sacrifices, la piété et le respect avec lesquels on y assistait. Touché de toutes ces choses, il fit à ce lieu saint de très-riches présents et accorda beaucoup de grâces aux habitants de Jérusalem. Comment donc Auguste n-t-il pu louer le mépris de Caius pour ce sanctuaire du Dieu tout-puissant, après tout ce qu'Agrippa, son père, avait fait pour y témoigner son respect? Joseph dit bien plus que Philon; car il assure qu'Agrippa étant à Jérusalem, offrit dans le temple une hécatombe, c'est-à-dire un sacrifice de cent bœufs ou de cent autres victimes. Ensuite de quoi il fit un festin public à tout le peuple de cette grande ville (Joseph., *lib. XVI Antiq.*, cap. 2).

Après tout cela l'on ne peut excuser Auguste quo sur la trop grande tendresse qu'il avait pour ce petit-fils, qui souvent l'empêchait de corriger ce qu'il y avait en lui de défectueux et de répréhensible.

Caius César ayant vu tout ce qu'il y avait de plus considérable dans la Judée et dans la Phénicie, passa ensuite dans la Syrie, et se rendit à Antioche sur la fin de l'année. Cette ville était grande et magnifique, aussi était-elle la capitale de toute la Syrie depuis plus de deux siècles et demi, c'est-à-dire depuis qu'elle avait été la demeure du premier Séleucus, qui l'avait fait bâtir. Ce fut alors que Quintilius Varus quitta le gouvernement de Syrie, qu'il avait possédé durant l'espace de plus de cinq ans; car il commença à l'occuper vers l'été de l'an 748 de la ville de Rome, sous le consulat de Lælius Balbus, et d'Antistius Vetus. Il y a apparence que ce fut Marcus Lollius, qui était en Syrie avec le jeune Caius, qui remplit sa place, mais qui la remplit fort indignement, car il commit mille désordres et mille rapines. Par bonheur pour les Syriens, son gouvernement ne fut pas bien long: aussi fut-il trop injuste et trop violent pour pouvoir être de longue durée.

L'an 5 de l'âge de Jésus-Christ, et le 1^{er} de l'ère commune. L'an 45 et 44 d'Auguste, et le 4 d'Archélaüs. L'an 754 de la ville de Rome, et le 1^{er} de la 195^e olympiade, Caius César et Æmilius Paulus étant consuls.

Commencement de l'ère commune parmi les chrétiens.

Les plus savants dans l'histoire et dans la chronologie tombent aujourd'hui d'accord que Jésus-Christ, fils de Dieu et sauveur des hommes, est né en Bethléhem, ville de Judée, quatre ans et sept jours avant l'année précédente, c'est-à-dire avant le consulat de Caius César et d'Æmilius Paulus. Car ils font voir, par des raisons presque invincibles, que le Messie étant venu au monde avant la mort du grand Hérode, qui fit périr les innocents, il faut nécessairement qu'il soit né avant l'an 42 de la correction julienne, et avant l'an 750 de la ville de Rome, en commençant ces années en janvier; puisque ce fut cette année-là que mourut ce prince, si célèbre dans l'histoire et dans l'Évangile. Comme donc J.-C. a pris naissance et a paru dans le monde le 25 du mois de décembre, selon la tradition des Églises, qui célèbrent ce jour-là sa nativité; qu'il s'est manifesté avant la 42^e année julienne, et avant la 750^e de la ville de Rome; il s'en suit clairement qu'il est né au mois de décembre de l'année 41 de la correction de Jules César et de la 749^e de la fondation de Rome; car il ne peut pas avoir devancé ce temps-là, comme on le fait voir par d'autres raisons. Or, l'année présente, qui est la 1^{re} de l'ère commune, et qui se trouve marquée du consulat de Caius César et d'Æmilius Paulus, est la 46^e de la correction de Jules César, et la 754^e de la ville de Rome: il faut donc conclure que la naissance de Jésus-Christ en Bethléhem, arrivée le 25 décembre, précède de quatre ans et sept jours l'ère dont nous nous servons aujourd'hui, ou la manière de compter les années du salut communément reçue parmi les chrétiens. Et de la sorte, l'année courante, que nous comptons 1695, est véritablement la 1199^e de notre salut ou de la naissance de Jésus-Christ.

Il y a donc de l'erreur dans le calcul commun et ordinaire dont on se sert dans l'Église latine; car pour les Grecs, ils comptent depuis la création du monde: oui, sans doute, il y a de l'erreur, et une erreur de quatre ans entiers; et les plus savants non-seulement l'entre les catholiques, mais encore d'entre les protestants, en conviennent aujourd'hui, comme on le peut voir par tant de livres qu'on a faits là-dessus et qu'on fait tous les jours. Que si l'on demande d'où vient cette erreur de supputation, qui ne fait rien contre la foi des chrétiens ni contre la vérité des mystères, je réponds qu'elle est assez ancienne, puisqu'elle a commencé dans le 6^e siècle de l'Église, vers l'an 525, sous l'empire de Justin. Ce fut alors que Denys le Petit commença à se servir de l'année de l'incarnation de Jésus-Christ; car avant lui on se servait, ou des années de la création du monde, comme l'ont encore les Grecs d'aujourd'hui, ou des années de Dioclétien, qu'on appelait l'ère des martyrs.

Ce Denys, surnommé le Petit, en latin Dionysius Exiguus, parce qu'apparemment il était de petite stature, avait embrassé la vie monastique; et bien qu'il fût Scythe d'origine, il avait les manières toutes romaines, ayant demeuré longtemps à Rome et dans l'Italie. C'est ce qu'en dit Cassiodore, qui était son intime ami et qui le posséda quelques années dans son monastère. Fuit, dit-il, nostris temporibus (il parle ainsi, car Denys était déjà mort) Dionysius monachus, Scythia natione, sed moribus omnino Romanus, in utraque lingua valde doctissimus (Cassiodor., *lib. divin. Lect.*, cap. 25). Cet homme, tout Scythe qu'il était, avait de très-belles connaissances, ayant allié la science des belles-lettres à celle des divines Écritures et des canons de l'Église. Et comme avec toutes ces lumières il n'était pas ignorant dans les règles de l'astronomie, plusieurs personnes illustres par leur dignité le prièrent de composer un canon ou cycle pascal. Il en fit un à l'imitation de Victorius d'Aquitaine; avec cette différence que le cycle de Victorius commençait à la Passion de Jésus-Christ, qu'on marquait communément alors sous le consulat des deux Gémus, au lieu que Denys le Petit commença le sien par l'année de l'incarnation. Magis (dit-il en écrivant à l'évêque Pétrounius) elegimus ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi anorum tempora prænotare, quatenus exordium spæ nostræ nobis existeret (Dionys., *Epist. ad Petronium*). C'est donc lui qui a introduit la manière de compter qui est aujourd'hui en usage dans l'Église latine, hormis qu'il a devancé d'un an, pour deux raisons assez apparentes. La première, parce qu'il a compté depuis l'incarnation ou la conception de Jésus-Christ dans le sein de Marie; et la deuxième, parce qu'il a voulu commencer son cycle par le nombre d'or 1, c'est-à-dire par le premier nombre du cycle de la lune. Et comme le nombre premier du cycle lunaire et la conception du Verbe tombaient l'an 45 de la correction de Jules-César, Denys le Petit y a attaché la première année de l'incarnation. Au lieu que maintenant, et depuis bien des siècles, l'on ne compte qu'au mois de janvier qui suit la naissance de Jésus-Christ; et par conséquent nous ne commençons notre ère vulgaire qu'à la 46^e année julienne, aux calendes de janvier, sept jours après sa divine naissance. Cette supputation ou cette manière de compter les années de Jésus-Christ, introduite par ce savant moine, a été reçue peu à peu dans les siècles suivants, principalement dans le huitième et dans le neuvième, et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'ère chrétienne ou autrement l'ère commune et vulgaire, qui, comme je l'ai déjà dit, ne commence que quatre ans entiers après la naissance du Sauveur du monde.

Caius César, petit fils d'Auguste, est fait consul au commencement de l'année.

J'ai montré ci-devant que Caius, fils d'Agrippa et de Julie, que l'empereur Auguste avait adopté et qu'il avait fait entrer par cette adoption dans la famille des

Césars, prit la robe virile aux calendes de janvier de l'an 479 de la ville de Rome, et fut en même temps Jéséjé consul pour cinq ans après. Comme ce terme expirait au dernier jour de l'année précédente, Caius César prit les honneurs du consulat le premier jour de janvier de l'année où nous sommes, non à Rome, comme c'était la coutume, mais dans Antioche, ville capitale de Syrie, où il était alors. Et nous voyons, par les fastes, que Lucius Émilien Paulus, qui était son beau-frère, ayant épousé sa sœur Julie, fut son collègue dans cette dignité qui était la première et la plus importante après celle des empereurs. Ce consulat de Caius a autrefois été disputé; mais maintenant on en a des preuves certaines et authentiques par les marbres de Pise, publiés depuis quelques années par le savant père Noris, sous le nom de *Cenotaphia Pisana*. Dans ces marbres consacrés à la mémoire de Caius et de Lucius son frère, il est dit du premier : *Post consulatum quem ultra finis extremos populi romani bellum gereas feliciter peregerat*. Ces marbres portent *ultra finis* pour *ultra finis* ou *finis*, par un usage assez commun dans les inscriptions. Ce consulat de Caius se passa presque tout dans le pays ennemi, c'est-à-dire au delà de l'Euphrate, en faisant la guerre aux Parthes; elle fut assez heureuse, comme porte ce marbre, mais elle ne fut guère éclatante. Il mit seulement les ennemis en fuite, et fit quelques autres actions de cette nature qui nous sont pourtant inconnues; mais peut-être aussi en fit-il qui n'étaient pas trop bonnes. C'est ce qui a fait dire à Velleius Paterculus, que quiconque le voudrait louer ne manquera pas de matière; mais que si l'on entreprenait de le blâmer, on en trouverait assez de sujet : *Tam varie se ibi gessit, ut nec laudatum magna, nec vituperatum mediocri materia deficiat* (Velleius Paterc., lib. II hist., cap. 101).

L'on ôte le pontificat à Eléazar.

Archélaüs, prince de Judée, avait au commencement de l'année dernière accordé la grande sacrificature à Eléazar, fils de Simon, qui avait aussi été pontife et petit-fils de Boeth, originaire de la ville d'Alexandrie où il y avait tant de Juifs; mais comme il était capricieux et que tout lui faisait ombre, il ne le laissa pas jouir longtemps de cette dignité, qui rendait la famille de Simon trop puissante et trop considérable parmi sa nation. Il lui ôta donc le pontificat dans l'année où nous sommes, si je ne me trompe; car Joseph dit assez nettement qu'il ne resta que peu de temps dans la grande prêtrise : *Nec Elazarus diu sacerdotio potius est, subrogato in ejus adhaerentibus, locum Jesu Sicut filio* (Joseph., Antiq. XVII, cap. 45). Il revêtit donc de cette suprême dignité Jésus, fils de Sié, qui était un homme d'ailleurs assez obscur; car l'on ne trouve rien écrit ni de ses vertus, ni de sa naissance. Tout ce qu'on sait de lui, est qu'il demeura quelques années dans cette fonction sacrée; car Archélaüs ne l'en ôta que vers les derniers temps de son règne ou plutôt de son gouvernement. Voilà

comme ce prince remuait et ballottait pour ainsi dire les pontifes du Seigneur, ces hommes dont la dignité avait été aussi stable que révéérée dans les premiers temps; et ce fut par là qu'on avilit cette puissance sacrée, qui avait autrefois été si respectée du peuple de Dieu. Hérode qui ne voulait dans son Etat rien de grand que lui-même, commença à l'abaisser en la rendant arbitraire; son fils Archélaüs imita sa conduite, et ils furent tous deux suivis des Romains.

L'an 6 de l'âge de Jésus Christ et le 2 de l'ère commune. L'an 44 et 45 d'Auguste, et le 5 d'Archélaüs. L'an 755 de la ville de Rome, et le 2 de la 195^e olympiade, P. Vicinius et P. Alfrénus Varus étant consuls.

Paix faite avec les Parthes.

Ce qui avait obligé Auguste d'envoyer Caius son fils dans la Syrie, était qu'il avait appris que l'Arménie était agitée de divers mouvements, et qu'elle pourrait même tomber sous la puissance des Parthes, si on ne s'opposait promptement à leurs desseins et à leurs entreprises. Artavasde, que Joseph appelle Artabaze, avait été depuis quelques années établi par l'empereur Auguste roi d'Arménie, et avait reçu de lui le bandeau royal, ou le diadème. Tigraue, qui était concurrent d'Artavasde, aidé secrètement du secours des Parthes, sous la protection desquels il s'était mis, le renversa du trône et les introduisit dans quelques places fortes. Auguste, qui craignait que l'Arménie, qui était un royaume très-important pour la sûreté des Romains, ne vint enfin sous la puissance des Parthes, qui n'était déjà que trop grande, envoya Caius en Orient pour arrêter tous ces mouvements et pour remettre les Arméniens dans le devoir. Quand Phraate, fils et successeur d'Orde et roi des Parthes, fut informé des grands préparatifs de guerre qu'on faisait contre lui en divers endroits de l'empire romain, et que Caius César venait en Syrie, il commença à appréhender. Il écrivit donc à Auguste, dont il redoutait la puissance, que s'il s'était mêlé dans les affaires de l'Arménie, il ne l'avait fait que pour empêcher que les guerres civiles et intestines qui s'y étaient élevées, ne vissent enfin à troubler la tranquillité des Parthes.

Auguste, qui savait les ruses de ce prince et qui voyait bien que c'était là un vain prétexte et une fautive raison, lui fit réponse : qu'il avait mis les mains sur l'Arménie après avoir aidé Tigraue à usurper la couronne, et qu'il avait donné du secours aux rebelles contre la foi des traités. Qu'après cela s'il voulait la paix, il n'avait, avant toutes choses, qu'à retirer ses troupes des lieux vers lesquels elles tenaient occupés. Comme Auguste traitait ce Parthe avec hauteur, ne lui donnant pas même la qualité de roi sur le dos de sa lettre; Phraate, indigné de ce mépris, lui récrivit de seconde fois; et prenant dans sa lettre le titre de roi des rois, ce que les Parthes faisaient très-souvent, il se contenta de donner à Auguste le nom de César. Néanmoins, comme il craignait les forces

de l'empire, le bonheur de ce prince et les troubles domestiques, car il n'était pas trop aimé, il promit de retirer ses troupes des forteresses d'Arménie. Et ce fut sur cette parole qu'Auguste voulut bien lui donner la paix, après avoir fait entrer ses forces au milieu de la Mésopotamie, où Caius César semble avoir fait heureusement la guerre, la campagne dernière, ou par lui-même, ou par ses lieutenants.

La paix fut donc conclue vers les commencements de cette année, mais elle fut jurée et confirmée dans l'entrevue qu'eut Caius avec le roi des Parthes. Rien n'est plus célèbre dans l'histoire de ce temps-là que l'occurrence de ces deux personnes, qui, après Auguste, étaient les deux têtes les plus éminentes non-seulement des deux empires, mais même de tout l'univers. Velleius Paterculus, qui servait dans les armées et qui était alors tribun, a décrit les circonstances de cette entrevue où il était présent. Il dit qu'elle se fit dans une île formée par deux bras de l'Euphrate : que Caius César et le roi Phraate y abordèrent chacun de son côté, accompagnés d'un nombre égal de personnes. Que pendant que ces deux hommes se faisaient respectivement des honneurs, les deux armées étaient en vue, rangées en bataille des deux côtés du fleuve, la romaine au-delà vers la Syrie, et celle des Parthes au-delà vers la Mésopotamie; et qu'enfin rien n'était plus beau et plus grand que la pompe de ce spectacle. Il remarque pourtant l'honneur qu'on fit à l'empire; car Phraate, tout roi qu'il était, passa le premier dans les terres des Romains sur la rive droite du fleuve, où il fut traité avec une magnificence extraordinaire. Ensuite de quoi Caius passa aussi l'Euphrate et fut chez le roi, qui le reçut avec un pareil traitement sur la rive ennemie.

Ce fut dans ces différentes entrevues, qui se firent vers le mois de mai de la présente année, que le roi des Parthes étant entré dans une espèce de familiarité avec Caius, lui découvrit les desseins pernicieux de Marcus Lollius, qu'Auguste avait mis près de lui, pour être son gouverneur durant sa jeunesse. Patercule les appelle des desseins pleins d'artifices et de perfidie, *per fida et plena subdoli ac veravi animi consilia*, (Paterc., lib. II). C'est que Lollius, pour avoir le temps d'amasser des richesses et de dépoüiller les belles provinces où il était alors, avait résolu de traîner la guerre en longueur, et il en avait secrètement averti le roi des Parthes, duquel peut-être il tirait des présents. Quand Caius eut appris les perfidies de ce méchant homme, il en fut outré de colère. Lollius ainsi perdu dans son esprit, se perdit lui-même par la voie du poison; bien que Patercule avoue qu'il ne sait si sa mort, qui arriva peu de jours après la révélation de ces mystères, fut fortuite ou volontaire : *cujus mors intra paucos dies, fortuita an voluntaria fuerit ignoro*. Il dit seulement que tout le monde s'en réjouit. Mais Pline assure qu'il avala du poison, après que Caius lui en interdit son amitié. Ainsi mourut M. Lollius, *infamatus regum muneribus in toto Oriente*, (Plin., lib. IX, cap. 5), c'est à dire qui se rendit célèbre,

ou plutôt infâme, dans tout l'Orient, par les richesses présents qu'il tira des rois (Vell. Paterculus, Hist. lib. II, cap. 101 et 102).

Quirinius va en Syrie auprès de Caius.

Incontinent après que Lollius fut mort, ou même qu'il eut encouru l'inimitié du jeune César. Auguste, qui avait toute la tendresse possible pour ce fils adoptif, pensa à lui donner un autre gouverneur, qui fût et plus fidèle, et plus modéré. Il connaissait parfaitement Sulpicius Quirinius ou Cyrinus, comme il est appelé dans l'Evangile de saint Luc (Luc, II, 2), qui n'était pas à la vérité d'une naissance fort illustre, mais qui lui avait rendu des services importants à la guerre et ailleurs; il jeta donc les yeux sur lui pour remplir la place de Lollius. Comme il allait en Orient, il semble qu'il passa à Rhodes; car il est certain qu'il fit sa cour à Tibère pendant qu'il était encore dans cette île. Cet homme lui en sut si bon gré, qu'il en conserva toujours depuis la mémoire, lors même qu'il fut empereur. Et quand Quirinius fut mort, ce qui n'arriva qu'après 19 ou 20 ans, il pria le sénat de lui faire des funérailles publiques, comme à un homme qu'il considérait; et en parla même alors avec grand éloge, accusant, au contraire, Lollius d'avoir corrompu le bon naturel du jeune César, et fomenté la discorde entre ce prince et lui. Quirinius était donc un habile courtisan, propre aux affaires et au métier de la guerre; il connaissait les provinces d'Orient, puisqu'il avait fait quelques années auparavant le dénombrement dans celles de la basse Syrie. Voilà celui qu'Auguste choisit pour être auprès de son petit-fils et pour gouverner les provinces voisines des Parthes (Tacit., Annal. lib. III, cap. 48).

Mort de Lucius César.

Nous avons vu ci-devant les honneurs qui furent accordés à Lucius César, second fils d'Auguste, et frère de Caius. Il était déjà, quoiqu'il n'eût que vingt ans, augure et consul désigné, quand son père l'envoya en Espagne, pour maintenir cette importante province dans le calme et la tranquillité; mais il n'y mit pas le pied, car en y allant il mourut à Marseille, vers le milieu du mois d'août, autant qu'on le peut conjecturer, puisqu'il décéda tout juste un an et demi avant son aîné. Si bien que Suetone en a raison de dire, en parlant d'Auguste, qu'il perdit ses deux fils Lucius et Caius en dix-huit mois de temps : l'un en Lycie et l'autre à Marseille (Sueton., in Augusto, cap. 65). Ce fut Caius qui mourut en Lycie dans la ville de Limyre, comme on le verra ci-après; car son frère mourut dans les Gaules. Tibère était retourné à Rome, de l'île de Rhodes, où il avait été environ sept ans, peu de temps avant cette mort. Comme il était son beau-père et qu'il savait parfaitement les belles-lettres, il fit en vers lyriques son éloge funèbre, qu'il intitula : *Plainte sur la mort de Lucius César*; mais l'on peut dire, sans beaucoup se tromper, que cette plainte n'était pas trop sincère; car

porté par le savant P. Pagy, après M. Toynard, qu'il a eu le soin de cette province; mais l'on voit, par la suite de l'histoire, qu'il l'a gouvernée deux ans et quelques mois.

L'an 9 de l'âge de Jésus-Christ, et le 5 de l'ère commune. L'an 47 et 48 d'Auguste, et le 8 d'Archélaüs. L'an 758 de la ville de Rome, et le 1^{er} de la 106^e olympiade. L. Valérius Messala, et Cn. Cornélius Cinna étant consuls.

Auguste ouvre le temple de Janus.

Nous avons vu, quoique légèrement, les grands exploits de guerre que Tibère César fit, la dernière campagne, dans les basses parties de la Germanie ou de l'Allemagne. Auguste, après ces puissants efforts, suivis de si grands avantages, car on avait vaincu les Caninéfates, les Attuariens et les Bructères, et assujéti les Chérusques, avait pensé que les peuples remuants de la Germanie se tiendraient dans le devoir et demanderaient la paix; mais il se trompa dans ses espérances; les Germains, irrités de ce qu'on avait porté la guerre jusque dans leurs foyers, si j'ose ainsi parler, firent de plus grands mouvements, qui furent néanmoins réprimés par la valeur du même Tibère; car il y alla cette année et désola tout jusqu'à l'Elbe, c'est-à-dire jusqu'aux lieux où est aujourd'hui Hambourg. Ces agitations de la Germanie, quoique très-violentes, n'auraient peut-être pas contraint l'empereur à ouvrir les portes du temple de Janus, parce qu'il espérait enfin de les arrêter par la force des armes. Mais quand il sut que le feu commençait à s'allumer dans plusieurs endroits de l'empire, et entre autres dans la Pannonie et la Grèce, alors il se vit obligé d'ouvrir avec cérémonie ces fameuses portes (car c'était là le signal de la guerre) qu'il aurait voulu voir fermées tout le temps de son règne. Après tout, ce prince avait sujet d'être content de son bonheur, puisqu'il les avait tenues closes l'espace de près de douze ans, ce qui n'était jamais arrivé depuis la fondation de Rome et l'établissement de la république.

J'ai fait voir au commencement de cet ouvrage qu'Auguste ferma les portes de Janus, et cela pour la troisième fois de son règne, l'an 746 de la ville de Rome, c'est-à-dire trois ans et quelques mois avant la naissance de Jésus-Christ. Depuis ce temps-là, elles demeurèrent closes durant l'espace de près de douze ans, jusqu'au temps où nous sommes, qui est l'an de Rome 763. Paul Orose, grand ami de saint Augustin, nous apprend ces circonstances, qu'on ne trouve plus dans les anciens historiens, car c'est d'eux qu'il les avait tirées. Il dit, au liv. VI, chap. 22, de son Histoire, dédiée au même saint, qu'Auguste, ayant pacifié toutes les nations qui étaient au dedans et même autour de son empire, fit fermer pour la troisième fois les portes du temple de Janus: *Jani portas tertio ipse tunc clausit*. Et il ajoute qu'elles demeurèrent en cet état durant près de douze ans, en sorte qu'elles étaient presque rouillées quand il fallut les ouvrir: *Quas ex*

eo per duodecim fere annos quietissimo semper observata oïa, ipsa etiam rubigo consignavit (Oros., *Hist.* l. VII, cap. 5). Il parle encore de ces douze ans au livre VII, pour montrer qu'il n'en a point douté: *Per duodecim, ut dixi, annos clausas belli portas, beatissima pacis tranquillitate cohibentur*. Et enfin il dit qu'elles ne furent depuis ouvertes que vers les derniers temps d'Auguste, lorsqu'il était dans une vieillesse avancée, nisi sub extrema senectute Augusti, car il avait alors soixante-sept ans. Il confirme cela par l'autorité de Tacite: *Deinde, ut verbis Cornelii Taciti loquar, senex Augustus Janus patefactus*. Et dans un endroit il dit que ces portes ne furent ouvertes qu'à cause de la sédition arrivée chez les Athéniens, et des mouvements causés par les Daces, qui étaient les peuples de la Pannonie: *Nec prius unquam, nisi sub extrema senectute Augusti, pulsata Atheniensium seditione et Dacorum commotione, pateverunt*. Si les soulèvements de ces nations n'ont pas tant fait d'éclat cette année, ils avaient pourtant déjà commencé à naître, comme on le voit assez par le témoignage de Dion Cassius, qui marque dans l'empire, *impendingia tunc bella* (Dion., *lib. Hist.* LV), des guerres qui étaient prêtes à s'allumer, et pour lesquelles il fallut contenir les soldats, qui refusant de servir après le temps prescrit, si la récompense de leurs travaux n'était plus grande que par le passé. En effet, vers le commencement de l'année suivante, l'on ne vit que troubles et soulèvements, non seulement au dehors de l'empire, mais même dans ses villes et dans ses provinces; d'où vient que Dion dit: *Eodem tempore multa bella existerunt*. Et il écrit deux lignes plus bas: *Urbes hand pauca seditionem motus sunt*. Qui doute que, parmi ces villes qui ont formé des révoltes, l'on ne doive compter celle d'Athènes, puisqu'Orose dit nettement que les portes de Janus furent ouvertes à cause des séditions de ses habitants, *Atheniensium seditione*. Mais ce qu'ajoute cet auteur, sur la foi de Tacite, est fort remarquable: car il dit que depuis qu'Auguste eut ouvert ce temple en sa vieillesse, il ne fut point fermé jusqu'au règne de Vespasien: *Senex Augustus Janus patefactus, usque ad Vespasiani duravit imperium* (Oros., *lib. VII*, cap. 5). Et ainsi ce fameux temple de la ville dominante demeura ouvert à cause des guerres durant l'espace de plus de soixante-cinq ans, jusqu'à la troisième année de cet empereur, ou, si vous voulez, jusqu'à la fin de la guerre des Juifs.

L'an 10 de l'âge de Jésus-Christ, et le 6 de l'ère commune. L'an 48 et 49 d'Auguste, et le 9 d'Archélaüs. L'an 759 de la ville de Rome, et le 2 de la 106^e olympiade. M. Émilus Lépidus et L. Arantius étant consuls.

Archélaüs épouse Glaphyra, fille du roi de Cappadoce.

L'alliance qu'Archélaüs, prince des Juifs, fit environ cette année avec Glaphyra, fut en partie cause de sa disgrâce et de sa ruine. Cette princesse était fille d'un autre Archélaüs, roi de Cappadoce; étant encore fort jeune, elle avait été donnée à Alexandre, fils de

Marienne, et en avait eu des enfants; mais Hérode, son père, l'ayant fait mourir à Sébaste, comme s'il avait attenté à sa vie, Glaphyra, vers l'an de Rome 750, épousa en secondes noces le jeune Juba, qu'Auguste avait établi roi des deux Mauritanies et de quelques endroits de la Gétulie. C'est ce Juba à qui sa captivité fut si avantageuse (Plutarch., in *Cæsare*), que d'un Numide barbare elle en fit non-seulement un roi, mais un des plus savants hommes de son siècle. Le père, nommé Juba comme lui, roi de Numidie, ayant suivi le parti de Pompée, fut vaincu par Jules César, qui mena son fils à Rome pour servir d'ornement au superbe triomphe qu'il fit de l'Afrique. Ce jeune numide fut élevé dans cette grande ville par les soins d'Auguste, successeur de César, et fit tant de progrès dans les belles-lettres, que, comme dit un ancien, il devint bien plus illustre par la grandeur de sa science que par l'éclat de sa couronne, *ut studiorum claritate memorabilior quam regno* (Plin., *Lib. V*, cap. 1). Auguste, après l'avoir ainsi élevé, lui choisit une femme, qui fut la jeune Cléopâtre, fille de Marc Antoine et de la fameuse Cléopâtre, après quoi il l'établit roi en lui mettant le diadème, qui était la marque de sa dignité souveraine. Mais comme il ne pouvait pas lui rendre la Numidie, qui était le royaume de son père, parce qu'elle était alors province romaine, il le gratifia, comme j'ai dit, des deux Mauritanies et d'une partie de la Gétulie. Les Gétuliens, qui aimaient beaucoup mieux la domination des Romains que celle de Juba, se révoltèrent contre lui l'année précédente, et en vinrent à une guerre ouverte, où ils furent vaincus par les généraux des Romains. Ce fut, selon toutes les apparences, durant le cours de cette guerre que Glaphyra, qui n'aimait guère son mari, s'en retourna en Cappadoce, chez le roi, son père. Josephé s'est trompé quand il a dit qu'elle était veuve de Juba lorsqu'elle épousa Archélaüs; car il est constant que ce prince africain ne mourut que très-longtemps après, vers l'an 19 de l'ère chrétienne.

Archélaüs, qui connaissait son esprit et qui fut peut-être encore frappé de quelques restes de beauté qu'elle avait conservés, quoique dans un âge assez avancé, la prit pour épouse, malgré les lois, où si l'on veut, la coutume des Juifs, *spreto*, dit Josephé, *more patrio*, laquelle ne souffrait point qu'on épousât la femme de son frère, quand elle en avait eu des enfants, comme celle-ci en avait d'Alexandre. Cette alliance, qu'Archélaüs alla contracter jusque dans la Cappadoce, ne fut approuvée ni de la nation des Juifs, surtout lorsqu'ils virent que pour l'épouser il venait de répudier sa femme Marienne, ni des deux tétrarques, ses frères, je veux dire Antipas et Philippe. Mais il ne se mit point en peine de leurs jugements, non plus que de celui des peuples, tant il avait de passion pour cette princesse. Cependant Dieu même sembla désapprouver sa conduite en condamnant celle de Glaphyra. Voici ce qu'en rapporte Josephé, qui mérite assez d'être cru, car il n'a pas coutume de remplir son Histoire de contes fabuleux. Comme elle était en

Judée, peu de temps après la célébration de ses noces, elle eut un songe qui parut assez étonnant. Une nuit, il lui sembla qu'elle voyait Alexandre, son premier mari, et qu'elle en était transportée de joie. Mais comme elle le voulait embrasser, Alexandre, bien loin de le permettre, lui fit ces sanglants reproches: *Vous avez bien vérifié, Glaphyra, ce qu'on dit communément: qu'il n'y a guère de fidélité dans les femmes. Je vous avais épousée vierge, et j'avais eu même des enfants de vous; mais le désir de passer à de secondes noces vous a fait oublier l'amour que j'ai eu pour vous. Non content de m'avoir fait un tel outrage, vous n'avez point eu de honte de prendre un troisième mari et de rentrer impudemment dans ma famille en épousant Archélaüs, mon frère. Je n'ai garde de faire comme vous en oubliant l'amitié que vous m'avez portée; je vous retirerai donc à moi, et par là je vous délivrerai de l'infamie dans laquelle vous vivez. Ce songe parut assez surprenant: cependant Glaphyra, l'ayant raconté à quelques-unes de ses amies, mourut peu de jours après. Ce mariage, suivi d'un événement si funeste, acheva de rendre Archélaüs odieux aux peuples et à ses proches mêmes; car il était déjà assez par sa cruauté et sa tyrannie (Joseph., *lib. XVII Antiquit.*, cap. 13, et *lib. II Bell. jud.*, cap. 11).*

Joazar est rétabli dans le pontificat.

Ce fut aussi vers ce temps-ci que le même Archélaüs ôta la grande sacrifice à Jésus, fils de Sié, qui l'avait possédée quelques années. Il rendit, selon toutes les apparences, cette fonction sacrée à Joazar, petit-fils de Boeth, dont il l'avait dépouillé au commencement de son règne, sur les soupçons qu'il avait eus de lui. Nous ne lisons point dans l'histoire des Juifs que ce soit Archélaüs qui l'ait rétabli dans le pontificat; mais comme il est certain qu'il remplissait une place si honorable quand ce prince fut privé de ses Etats et envoyé en exil, il y a lieu de croire que ce fut lui qui le remit dans cette suprême dignité. Au reste, ce Joazar était aimé du peuple, comme nous le verrons dans la suite, et sans son autorité les Romains auraient eu bien de la peine à faire dans la Judée le second dénouement qu'ils firent peu après. Car d'abord ils en murmuraient beaucoup, mais ils ne s'y opposèrent pas ouvertement, *parendo auctoritati pontificis Joazari*, par la déférence qu'ils avaient pour le pontife Joazar (Joseph., *lib. XVIII Antiquit.*, cap. 1 et 5).

Les Juifs et les Samaritains accusent Archélaüs auprès de César Auguste.

J'ai déjà dit que l'alliance d'Archélaüs avec Glaphyra était faite contre les lois et la coutume, nigrif l'esprit de ses frères, les deux tétrarques, et peut-être de sa tante Salomé, parce qu'il me semble que Marienne, qu'il avait répudiée, était sa nièce. Les principaux d'entre les Juifs et les Samaritains voyant les choses en cet état, et ne souffrant plus qu'avec une peine extrême ses cruautés et sa tyrannie: non